IMPRIMEZ SUBLIMEZ CONNECTEZ

icones

Guide RSE - RGPD

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Madame, Monsieur,

Depuis 2012, Icônes explique sa démarche environnementale dans un guide.

Précurseur dans le monde des arts graphiques pour sa communication sur ses engagements, notre imprimerie s'adapte aux nouveaux langages. En 2017, notre guide devient celui de la RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. L'objectif reste le même : vous montrer comment nous travaillons au quotidien en essayant d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité.

En 2019, nous décidons d'intégrer également nos premiers pas en faveur de la RGPD. Cette partie sera étoffée au fur et à mesure de notre maturité dans ces nouvelles obligations.

Ce guide a également pour vocation à vous donner quelques éclairages sur les démarches responsables que vous pouvez vous-mêmes intégrer dans vos choix de communication imprimée.

Comptez sur nous pour continuer d'avancer dans nos différentes actions. L'actualisation de cet outil se fera au fur et à mesure de nos progressions en ce sens.

Bonne lecture,

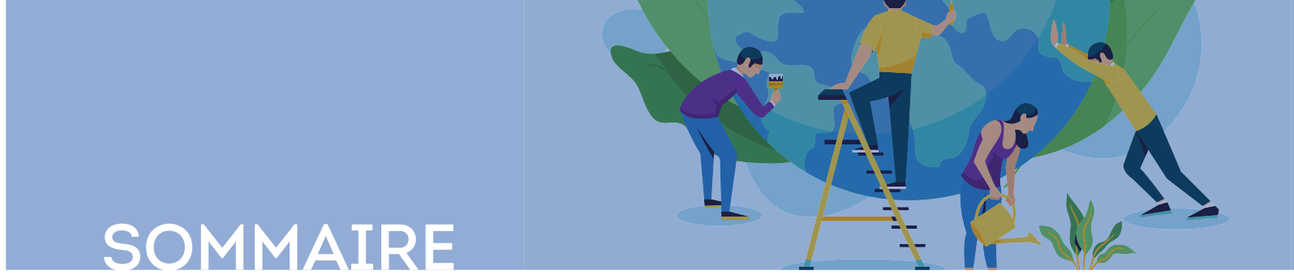

SOMMAIRE

NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Une exigeance tout au long de la chaîne graphique 4
L'offre de Papiers « environnementaux » 5
La technologie Offset HUV 12
Le management environnemental 13
L'offre d'éco-solutions 17

ICÔNES EN IMAGES

Gestion des déchets 18
Le recyclage 20

NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le respect de la parité 22
Les conditions de travail et la gestion des emplois 23
L'accueil et l'implication auprès des jeunes 25

NOS ENGAGEMENTS ECONOMIQUES

Notre engagement professionnel au travers d'Impriclub 26
Les autres engagements 27

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTÉGRÉ DANS L'ENTREPRISE

Les valeurs de l'entreprise 28
L'adhésion au Pacte Mondial 29
La politique de Mécénat d'Icônes 29

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Vos droits 31
Notre plan d'action en 6 étapes 32
Nos obligations dans le cadre du RGPD 33

ANNEXES

Le certificat Imprim'Vert 2019 35
Le certificat PEFC 2019 35

NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Pour travailler et produire dans le respect de la planète

UNE EXIGEANCE TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE GRAPHIQUE

De la production du bois qui entre dans la composition du papier, jusqu'à la livraison de vos imprimés, chacune des étapes de la chaîne graphique constitue une source d'impact environnemental. Notre objectif est de trouver les solutions qui nous permettent de limiter ces effets tout au long du process et ce de manière « continuelle ».

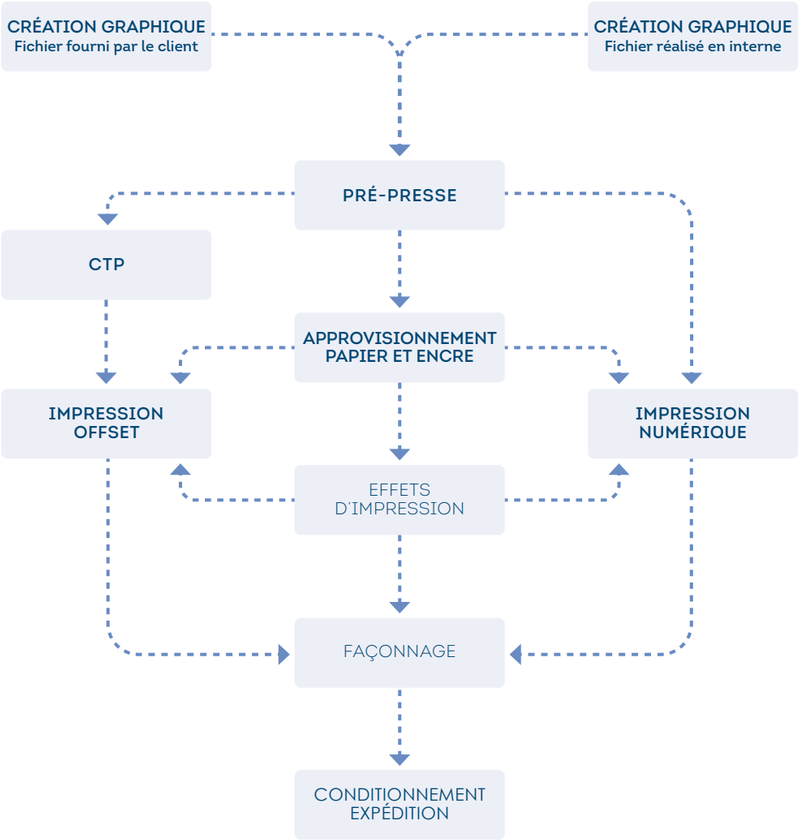

L'OFFRE DE PAPIERS « ENVIRONNEMENTAUX »

Nous sélectionnons scrupuleusement la gamme de papiers que nous vous proposons.

Les papiers recyclés

Il est d'usage de dénommer « papier recyclé » celui qui comprend au moins 50 % de fibres provenant de déchets de papier imprimé (appelé aussi post-consommation).

Icônes propose, via ses fournisseurs de papier, une large gamme de papiers recyclés.

LA BOUCLE DE MÖBIUS

C'est le symbole universel du recyclage.
Accompagné d'un pourcentage, il indique la proportion de matériaux recyclés dans la fabrication du produit.

Pourquoi les papiers recyclés sont-ils plus blancs qu'avant ?

Tout simplement parce que les filières de recyclage se sont organisées. Dans une imprimerie comme la nôtre, la gâche de papier faiblement encré n'est pas mélangée aux gâches de papiers encrés afin de faciliter la production de papiers recyclés.

Peut-on conjuguer papiers recyclés et papiers de création ?

Oui, on trouve de très beaux papiers de création recyclés : Conquéror, Rives Tradition, Flora... à voir dans notre nuancier également !

Combien de fois le papier peut-il être recyclé ?

Il peut se recycler jusqu'à 5 fois sans que la qualité n'en soit altérée.

INFOS

Un éco-label est une certification écologique accordée à des produits ou des services qui ont un moindre impact environnemental au cours de leur cycle de production.

Vous pouvez les utiliser sur vos documents pour mettre en avant votre implication environnementale.

Attention, choisissez votre éco-label en fonction du type de papier, mais aussi de la diffusion de votre document. Certains éco-labels sont reconnus principalement dans leur pays d'origine.

Éco-label Européen

Il est aussi appelé « la Fleur ». Il est accordé à certains papiers dont la fabrication respecte :

- Une limitation de la pollution atmosphérique,
- Une limitation des substances dommageables pour l'environnement,
- Une moindre consommation d'énergie,
- L'utilisation de fibres recyclées ou alors de fibres vierges provenant de forêts gérées durablement ou de façon responsable.

Vous pouvez apposer ce logo sur vos impressions si le papier choisi dispose de cet éco-label. C'est l'éco-label qui « monte » actuellement. Le N° de certificat est obligatoire et à nous demander.

Ange bleu

C'est l'éco-label d'origine allemande. Il est apposé sur les papiers sous réserve d'une double condition de fabrication :

- Processus de fabrication ayant une moindre nocivité pour l'environnement (eau, produit chimique, gestion des déchets ,...),
- Avec 100 % de papiers recyclés.

Vous pouvez apposer ce logo sur vos impressions si le papier dispose de cet éco-label.

ZOOM SUR

ECF – Elémentary Chlorine Free :
utilisation très faible de chlore dans la fabrication du papier recyclé

TCF – Totally Chlorine Free :
aucune utilisation de chlore pendant le cycle de fabrication

« Le Cygne Blanc ou Nordique »

Eco-label officiel commun au Danemark, à la Finlande, à l'Islande, à la Norvége et à la Suède, il impose pour la fabrication du papier d'impression :

- 15 % au moins de fibres provenant de forêts certifiées,
- 50 % au moins de fibres recyclées.

APUR

Décernée par l'Association française des Producteurs et Utilisateurs de papiers et cartons Recyclés, cette marque indique le pourcentage de fibres de récupération.

- Le numéro d'agrément permet d'identifier le pays d'origine et le fabricant,
- Les papiers disposant de cette marque ont plus de 60 % de fibres recyclées dans leur composition,
- Vous pouvez apposer ce logo sur vos impressions si le papier dispose de cet éco-label.

NAPM

C'est l'éco-label de Grande-Bretagne, mis en place par National Association of Paper Merchants, il certifie les papiers comportant au moins 50 % de fibres recyclées,

- Vous pouvez apposer ce logo sur vos impressions si le papier dispose de cet éco-label.

LES PAPIERS CERTIFIÉS

Plus de 90 % des papiers sur lesquels **Icônes** imprime, sont certifiés PEFC™ ou FSC®. Cela signifie que le bois à partir duquel ces papiers sont fabriqués provient de forêts gérées durablement ou de façon responsable. Ces démarches intègrent des aspects de :

- viabilité économique,
- respect de l'environnement,
- bonne contribution sociale.

15% C'est le nombre d'imprimeurs français certifiés !

Même si la démarche de certification est un enjeu important sur le marché de l'imprimerie, tous les imprimeurs français ne sont pas certifiés.

En juin 2019, seuls 336 imprimeurs français disposaient de la certification PEFC™.

PEFC™ et FSC® constituent les principales certifications forestières au niveau mondial.

Icônes dispose de la certification PEFC™ depuis 2011.

Cela signifie que nous garantissons la bonne traçabilité des papiers dans notre usine. Ainsi, nous pouvons certifier vos produits qui sont imprimés sur des papiers porteurs du label.

Vous avez ainsi la possibilité d'apposer notre logo sur vos documents imprimés par notre entreprise afin de démontrer votre propre engagement environnemental.

? Quand peut-on apposer le Logo PEFC™ ou FSC® ?

Vous avez le droit d'apposer les logos PEFC™ et FSC® sur vos documents imprimés à deux conditions :

Le papier ET l'imprimeur doivent être certifiés.

Attention ! Si l'imprimeur n'est pas certifié, vous ne pouvez en aucun cas apposer ces logos, même si le papier l'est.

Utilisation des logos PEFC™/ FSC®

L'utilisation des logos et leurs règles d'utilisation (couleurs, taille) sont très strictes, veillez à bien les respecter. Des contrôles sont régulièrement faits par les organismes certificateurs.

LOGO PEFC™

Pour être valide, il doit obligatoirement mentionner le numéro de droit d'usage de l'imprimeur.

LOGO FSC®

Pour être valide, il doit obligatoirement indiquer le numéro de chaîne de contrôle de l'imprimeur.

INFOS

PEFC™ Program of Endorsement of Forest Certification
Programme de reconnaissance des Certifications Forestières.

Il s'agit d'un label européen, crée en 1999 à l'initiative des propriétaires forestiers.

Les 6 principes de la gestion forestière durable

(Selon les recommandations définies lors des conférences d'Helsinki en 1993 et de Lisbonne en 1998)

- conservation et amélioration appropriées des ressources forestières et leur contribution aux cycles globaux du carbone,
- maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers,
- maintien et encouragement des fonctions de production des forêts,
- maintien, conservation et amélioration appropriées de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers,
- maintien et amélioration appropriées des fonctions de protection par la gestion des forêts, particulier des sols et des eaux,
- maintien des autres fonctions socio-économiques,
- Tous les 5 ans, PEFC™ établit un nouveau schéma de certification pour s'adapter au contexte. Celui 2012-2017 renforce notamment les audits contrôle à tous les stades de la filière ainsi qu'une communication plus forte.

Quelques chiffres sur PEFC™

Association loi 1901, PEFC™ France certifie près du tiers des forêts françaises qui couvrent 16 millions d'hectares soit 29 % du territoire national. PEFC™ est présent dans 35 pays.

Pour en savoir plus :

www.pefc-france.org

Zoom sur notre papier de référence : le Tom & Otto et l'Imagine

Comme tous les imprimeurs, nous avons des papiers « couchés » de référence, ils sont les supports de base pour nos impressions.

Les avantages du papier de référence pour un imprimeur :

- acheté en grandes quantités, il permet une globalisation des achats (optimisation des transports),
- complètement maîtrisé par les conducteurs, il permet une productivité optimale.

Chez Icônes, nous avons sélectionné le **Tom & Otto** et l'**Imagine** pour leurs caractéristiques d'imprimabilité mais aussi leurs aspects environnementaux.

Les autres supports environnementaux

Certains « nouveaux papiers » sont directement issus de la recherche et développement des groupes papetiers.

Ils peuvent ainsi intégrer des alternatives aux fibres de bois :

- la **bagasse** : utilise du bambou ou de la canne à sucre qui sont des végétaux renouvelables,
- la **gamme « shiro »** : utilise des déchets de type algues vertes, écorces d'oranges, résidus de thé, coques de noisettes en remplacement de la cellulose de bois,
- la **gamme Curious Matter** : des papiers de création au toucher singulier et aux couleurs ultra-mates très intenses. Ce papier utilise des déchets de pommes de terre.

Les solutions alternatives

- **Le yupo tako** (signifie pieuvre en japonais) : il s'agit d'un papier « repositionnable » qui intègre une technique de micro-ventouses permettant d'adhérer sur tous types de parois lisses. Il s'enlève sans laisser de traces et permet de nouvelles utilisations. Intéressant pour le street marketing en alternative à des autocollants qui ne peuvent s'enlever facilement. Utilisable dans l'évènementiel pour aménager un stand ou un lieu : l'intérêt est que vous pourrez enlever ces impressions dès la fin de l'opération et les conserver pour les réutiliser. Une alternative à la sérigraphie et aux autocollants ! Demandez-nous la fiche technique.
- **Le magnecote :** il s'agit d'un papier « magnétique ». Issu de la « recherche et développement », ce papier est une alternative aux « magnets » traditionnels qui sont imprimables uniquement en sérigraphie. Il dispose de la certification FSC®. Il est complètement biodégradable.

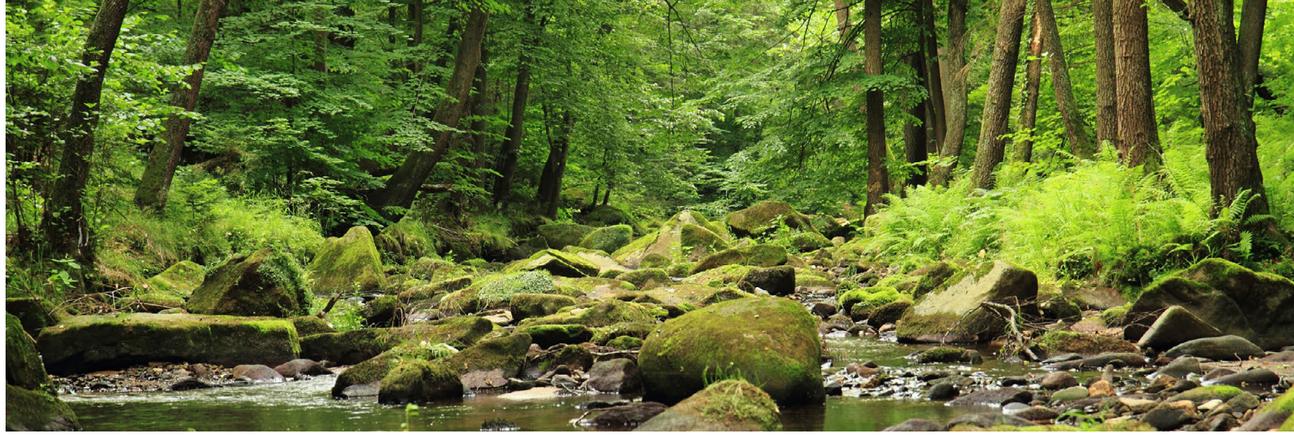

La forêt, un « puits de carbone »

Les forêts puisent du C02 dans l'atmosphère pour le « séquestrer » dans la matière vivante (bois, branches et racines ainsi que dans la matière organique du sol). Les forêts assurent ainsi une fonction de « puits de carbone ». Dans les forêts gérées durablement et de façon responsable, le renouvellement de la forêt est intégré par l'obligation de replantation et celle de laisser du bois mort afin d'assurer une meilleure protection de la biodiversité (Office National des Forêts).

L'évolution de la forêt

Le déboisement intensif de forêts primaires en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie (près de 140 000 hectares chaque année) est malheureusement une réalité contre laquelle la filière papier lutte au quotidien.

Une manière de le faire, lorsqu'on imprime, est d'être intransigeant sur la provenance des matières premières utilisées dans la fabrication des papiers. Le développement de la certification y contribue de manière efficace.

La fabrication du papier

Les fibres vierges utilisées dans la fabrication de la pâte à papier proviennent, pour 70%, des bois de coupes d'éclaircie nécessaires à la croissance de la forêt. Pour les 30 % restants, il s'agit de déchets des activités de scieries.

Le papier n'est qu'une des nombreuses utilisations de la filière bois.

Il existe 4 grandes familles d'usage :

- le bois de chauffage (bûches),
- le bois « énergie » (plaquettes et granulés) pour les équipements de chauffage plus importants,
- le bois « industrie » pour la filière papetière ou pour la réalisation de panneaux de particules,
- le bois « d'oeuvre » pour la fabrication de palettes, de charpentes, d'ameublement, d'équipements divers (ex futs vinicoles...).

Le bois est considéré aujourd'hui comme un matériau d'avenir car il est écologique et techniquement, il possède beaucoup de qualités (chronique sur www.ong.fr).

LA TECHNOLOGIE OFFSET HUV

Qu'est-ce que c'est ?

La technologie de séchage HUV est une nouvelle technique utilisée dans le domaine de l'imprimerie offset. Le concept offset HUV est avant tout un dispositif de séchage instantané des encres après l'impression. L'objectif est d'optimiser la productivité des imprimeurs en raccourcissant le cycle global de production d'un imprimé. Contrairement à l'impression UV, elle permet un séchage immédiat des feuilles imprimées sans modification du rendu d'impression.

Le développement de cette technologie est basé sur une approche favorisant **la qualité d'impression, l'efficacité économique et le respect de l'environnement**.

Les avantages de l'impression offset HUV

Le séchage instantané de l'encre est bénéfique pour l'imprimeur et pour la qualité des supports imprimés.

- Un rendu éclatant : les couleurs se superposent pour donner un rendu impeccable grâce à une densité d'impression inégalée. Avec les vernis offset HUV, la brillance est également supérieure par rapport à une impression offset classique.
- Impression tous supports : calque, plastique, polyart, kraft, etc. Généralement déconseillés par les imprimeurs traditionnels, les papiers de création retrouvent leur place grâce à l'impression HUV. Vous pouvez laisser aller votre créativité et tester de nouveaux supports pour vos futurs projets.
- Réduction des délais : contrairement à l'offset traditionnel qui demande une pause avant tout traitement, le séchage instantané permet de façonner juste après impression (coupe, pliage, ...)
- Disparition du maculage : lorsque des feuilles fraîchement imprimées sont manipulées trop rapidement, des taches d'encre peuvent apparaitre. Grâce au séchage instantané de cette technologie, vous pouvez oublier les problèmes de maculage, même avec les grosses charges d'encres.
- Pas de vernis inutile : avec la technologie d'impression offset HUV, le vernis est seulement utilisé pour ajouter de la valeur à vos produits imprimés, et permet de valoriser la structure du papier.
- Une solution écologique : les lampes sont moins coûteuses et moins énergivores. L'impression en HUV permet une réduction d'énergie, des ressources et des émissions de CO2.

LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

L'outil industriel

Le parc machines de Icônes est régulièrement renouvelé : ce qui lui permet de bénéficier des dernières avancées technologiques et environnementales.

En 2019, Icônes a investi dans un CTP avec plaque sans développement.

Les avantages d'un CTP sans développement : **aucune consommation de chimie et d'eau !**

Presses offset

Notre politique est de maintenir un parc machines de haute technologie et de dernière génération. Cette démarche nous permet d'avoir des équipements intégrant les dernières avancées en matière de protection de l'environnement. Notre presse Offset 5 couleurs est de 2016. Elle permet notamment :

- d'utiliser une solution de mouillage sans alcool isopropylique (la norme européenne est fixée à 12 %),
- d'avoir moins de gâche d'encre avec une programmation automatique des dosages,
- d'avoir moins de gâche papier grâce au système de calage automatique,
- d'utiliser moins d'eau grâce à une alimentation en circuit fermé.

Presses offset numérique

Depuis 2000, nous disposons d'un atelier offset numérique avec des presses HP Indigo et Ricoh, renouvelées tous les 3 à 5 ans, offrant une qualité de réalisation comparable à l'offset traditionnel pour les petits et moyens tirages. Cette haute technologie est complémentaire à l'offset traditionnel et répond aux besoins d'éco-impression :

- elle permet de supprimer 100 % de la gâche papier (pas de calage),
- elle répond au souci d'impression « à la juste quantité » en évitant des stocks de documents rapidement obsolètes,
- elle offre également la possibilité de personnaliser les documents imprimés et favorise ainsi la communication « one to one » plus efficace dans les stratégies commerciales. Cela favorise une moindre consommation de papier.

Equipement façonnage

Avec un parc façonnage complet et varié, le recours à la sous-traitance est minimisé. Outre les avantages commerciaux de respect des délais et de maîtrise des coûts, cette offre permet de réduire les impacts écologiques liés à la multiplication des transports de produits semi-finis entre l'imprimerie et les sous-traitants.

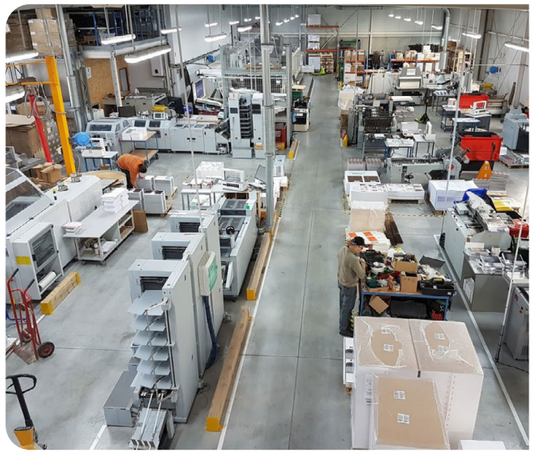

La gestion des déchets avec Imprim'Vert®

Cet aspect concerne souvent la seule et unique démarche des imprimeurs, notamment avec l'adoption de la marque Imprim'Vert®. Chez Icônes, nous considérons que cela fait partie des basiques de notre métier.
Nous allons bien au delà des règles édictées par la marque.

INFOS

Imprim'Vert® a été créée en 1998 par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre. Cette marque collective s'est ensuite développée dans chaque région française. En Bretagne, elle s'est mise en place en mai 2005.

Icônes, déjà fortement engagée dans la démarche environnementale a été labellisée dès 2005. Depuis, chaque année, nous renouvelons notre adhésion à la marque.

Depuis novembre 2007, c'est le Pôle Innovation de l'Imprimerie (P2I) qui est propriétaire de la marque et en assure la gestion nationale. En 2008, le cahier des charges est ainsi devenu le même pour toutes les régions de France.

LE CAHIER DES CHARGES IMPRIM'VERT®

Obtenir la marque Imprim'Vert®, c'est respecter des critères simples :

- bonne gestion des déchets dangereux :
- fixateurs et révélateurs de plaques,
- solvants de nettoyage et solution de mouillage usagées,
- chiffons d'essuyage,
- boîtes d'encres vides,
- cartouches d'encres et de toner,
- autres liquides (encres, huiles, vernis).
- mise en place de bacs de rétentions pour les liquides dangereux afin d'éviter tous risques de pollutions accidentelles,
- non utilisation des produits étiquetés toxiques dans les ateliers,
- sensibilisation environnementale si accueil de public,
- depuis 2011 : transmission des tableaux sur les consommations d'énergie.

? Comment se fait le contrôle Imprim'Vert® ?

Tous les 3 ans, l'imprimeur a un audit physique de contrôle pour vérifier que ses installations sont bien en règle avec le cahier des charges. Dans l'intervalle, les tableaux de transports des déchets dangereux vers des filières de recyclage appropriées permettent de valider la conformité de l'entreprise par rapport aux règles du cahier des charges.

INFOS

Pour s'assurer que l'imprimeur dispose bien de la marque, vous pouvez lui demander le logo millésimé, logo mis à disposition par le P2I une fois qu'il a réalisé son audit ou contrôlé les tableaux annuels de gestion des déchets.

Imprim'Vert® n'est pas suffisant pour affirmer son engagement environnemental. C'est pourquoi Icônes va beaucoup plus loin dans ses actions pour mieux maîtriser et pour valoriser ses déchets.

L'UTILISATION DES LOGOS

Les clients d'un imprimeur disposant de la marque Imprim'Vert® peuvent apposer sur leur document l'un des logos suivants.

Logo millésimé

Logo générique

minis logos

L'OFFRE D'ÉCO-SOLUTIONS

Être éco-responsable, c'est se mettre en quête en permanence de nouvelles solutions. Chaque année, nos équipes sensibilisées à la démarche environnementale trouvent des idées. Petit à petit on avance !

Chez Icônes, nous avons intégré plusieurs propositions :

L'alternative court tirage/moyen tirage

Pas besoin d'imprimer plus si vous avez besoin d'une quantité limitée de documents. En investissant dans des presses numériques de dernière avancée technologique, nous offrons une alternative intéressante à nos clients.

Le pelliculage acétate biodégradable (depuis 2009)

Cet effet d'impression utilise la ressource végétale. Ce pelliculage permet à la fois une valorisation du produit et une meilleure durabilité tout en intégrant les aspects environnementaux. C'est une alternative aux pelliculages réalisés à partir de ressources minérales.

L'utilisation des cartons d'emballage à fonds automatique

Ce nouveau système permet d'économiser 1000 rouleaux de rubans adhésifs chaque année. Le carton est ainsi complètement recyclable. Ce type de cartons sont utilisés en fonction du poids des documents.

Les banderoles

Selon le type de produits nous proposons à nos clients une alternative entre banderole plastique ou banderole en papier kraft (complètement recyclable).

ICÔNES EN IMAGES

Quelques images prises en situation...

STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX

Les produits de nettoyage sont stockés sur bacs de rétention afin de prévenir tous risques de fuite ou de débordement.

Dans les ateliers tous les produits solvants de nettoyage ainsi que les vernis sont également sur bacs de rétention.

EVACUATION SPÉCIFIQUE DES DÉCHETS

Les solvants de nettoyage et solutions de mouillage usagées sont évacuées dans 2 cuves de rétention de 500 litres à l'extérieur de l'usine. Un prestaire externe vient les récupérer une fois par semestre pour un recyclage réglementaire.

Des BSD (Bordereaux de Suivi des Déchets) nous sont remis après chaque collecte et atteste de la gestion conforme de nos déchets solides et liquides.

CHIFFONS D'ESSUYAGE

Toute activité industrielle nécessite l'utilisation de chiffons pour assurer le nettoyage des machines. Si le cahier des charges Imprim'Vert® exige un système adéquat d'élimination des chiffons, Icônes a souhaité aller plus loin en faisant le choix de lavettes réutilisables jusqu'à 50 fois au lieu de produits jetables.

Les chiffons usagés sont stockés dans des containers. Ils sont récupérés par un prestataire agrée qui les reconditionne en chiffons propres.

CARTOUCHES D'ENCRES

Icônes a choisi de faire retraiter ses cartouches d'encre par CONIBI : 1er consortium dédié à la collecte et valorisation des consommables d'impression et créé en 2000.

Pionnier dans son domaine, il est né de la volonté commune des principaux acteurs mondiaux de l'impression de mettre en place une solution gratuite de collecte et de traitement des consommables usagés des entreprises.

Cette entente inédite fait de la France le seul pays européen à disposer d'une organisation nationale regroupant les plus grands noms de l'informatique et de la bureautique. Engagés dans une dynamique vertueuse, les adhérents et actionnaires du consortium CONIBI se sont donné pour mission de sensibiliser les utilisateurs au tri sélectif, de développer les volumes collectés et d'élaborer des filières de recyclage adéquates et performantes.

LE RECYCLAGE CHEZ ICÔNES

Toute la gâche papier est recyclée chez Icônes et alimente la filière recyclage via notre partenaire Véolia Propreté. Plusieurs systèmes de récupération co-existent :

Les bacs de tri dans les ateliers

L'aspiration centralisée des rognes

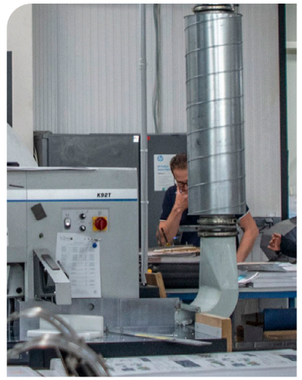

Les poubelles de couleur

Le recyclage des plaques en aluminium

NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX

Valeurs humaines et managériales

LE RESPECT DE LA PARITÉ

Mettre l'humain au coeur de l'entreprise fait partie de nos valeurs.

Cela se traduit par un certain nombre d'engagements permanents, notamment au niveau de la gestion de la parité.

Dans le recrutement | **Dans la rémunération** | **Dans le nombre de postes hommes/femmes**

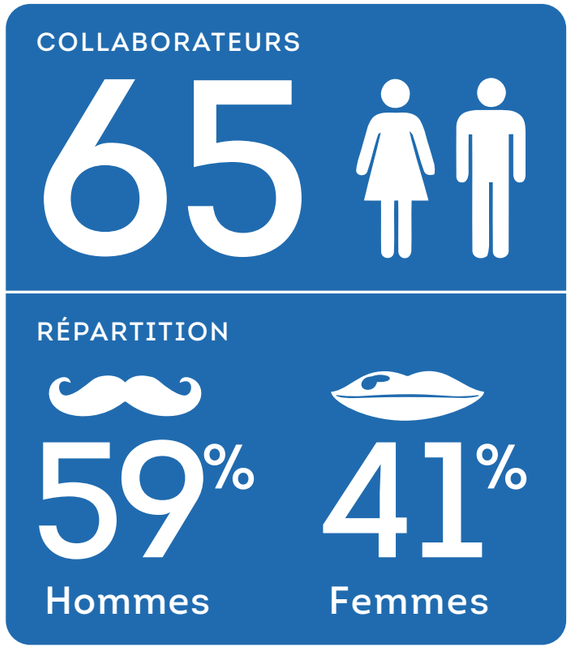

Données : janvier 2022

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL ET À LA GESTION DES EMPLOIS

Chaque année, Icônes met en place une série d'actions :

- **1999** Icônes est l'une des premières entreprises à adopter les 35 heures.
- **2011** Installation d'une salle équipée pour faciliter la pause déjeuner des salariés.
- **2016** Intervention d'un ostéopathe pour soulager les douleurs et conseiller sur les positions.
- **2018** Formation au « lean management » et intégration dans les ateliers de production.

Un accueil des salariés et des stagiaires chaque année

Icônes essaye d'améliorer le parcours d'intégration des nouveaux arrivants :

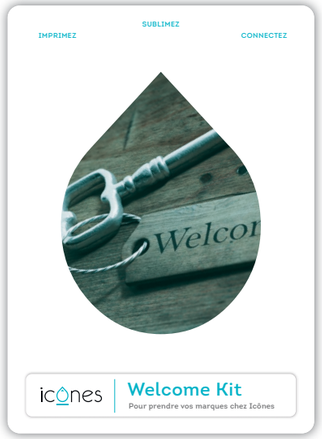

Welcome Kit
Dossier remis à chaque nouveau salarié

Livret du stagiaire
Dossier remis à chaque stagiaire

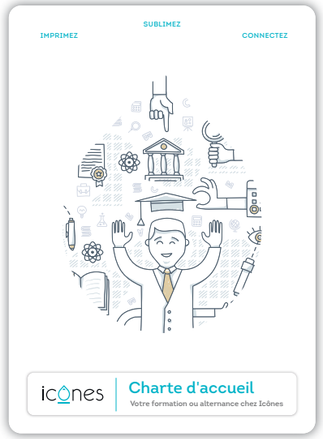

Un programme de formation continue

La formation est un incontournable. Les nouvelles technologies, la sécurité au travail mais aussi l'évolution du management font partie des enjeux importants pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Année	nombre de personnes en formation	% par rapport à l'effectif total	contrat d'apprentissage
2018	22	50 %	1
2017	20	50 %	1
2016	25	65 %	1
2015	24	72 %	1
2014	17	56 %	0
2013	10	31 %	0

Un affichage positif et un management très visuel

Consignes de tri

Par couleurs et pictogrammes

Affichage informatif

Par les délégués du personnel

Une organisation responsabilisante

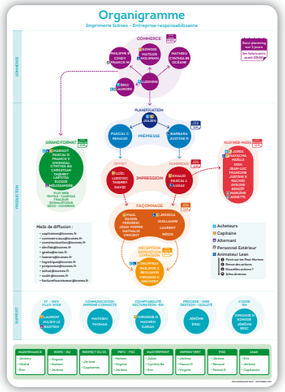

Lean Management

Tableau affiché dans l'entreprise

Une politique de communication interne très transparente

En mars de chaque année, la présentation des résultats de l'entreprise se fait avec l'ensemble des salariés au sein même de l'entreprise.

L'occasion pour Eric Vilemaire de faire le point sur la situation d'Icônes et de donner les orientations stratégiques.

La direction affiche tous les mois le « Carnet de Santé » permettant aux collaborateurs de suivre les indicateurs de performance de l'imprimerie.

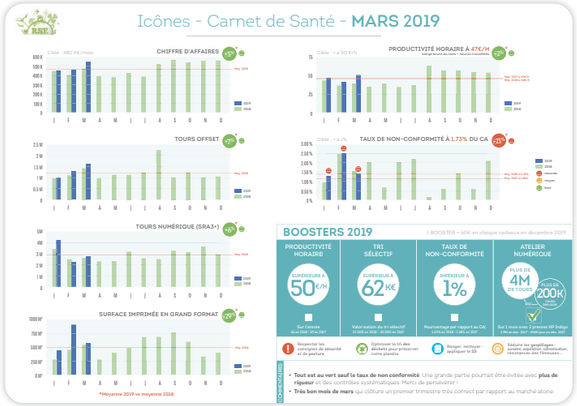

L'ACCUEIL ET L'IMPLICATION AUPRÈS DES JEUNES

Une politique dynamique d'accueil de stagiaires

Année	nombre de stagiaires	nombre de jours de stage
2018	38	585
2017	26	420
2016	25	368
2015	20	303
2014	12	107
2013	11	280

Icônes accueille chaque année entre 20 et 30 stagiaires pour des périodes d'observation de quelques jours ou des stages de fin de cycle de plusieurs semaines.

Notre ambition : participer à notre niveau à la formation des jeunes.

NOS ENGAGEMENTS ÉCONOMIQUES

Partenariats, soutiens et mécénats

NOTRE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL AU TRAVERS D'IMPRICLUB

Ce groupement rassemble plus de 65 imprimeurs français (8 % du marché de l'imprimerie offset feuille en France).

Créée en 1990, cette association a plusieurs objectifs :

Être une centrale d'achats : en matière de papiers, de presses et de transports.

Favoriser une dynamique de progression : espace d'échanges sur les bonnes pratiques aussi bien pour le management, la production, le marketing que le développement durable.

Pour en savoir plus : **www.impriclub.fr**

impriCLUB
LE GROUPEMENT DES IMPRIMEURS

LES AUTRES ENGAGEMENTS

Chez Icônes, la démarche RSE est transversale et elle est partagée par les différents membres de l'encadrement. Chacun s'implique dans différentes associations pour ensuite échanger en interne sur les choix à faire pour faire avancer notre propre démarche.

dscoop

Avec plus de 8000 membres, Dscoop est la plus grande communauté au monde dédiée à l'impression numérique et au façonnage.

Les membres reçoivent et donnent de l'aide, s'interconnectent, collaborent, partagent des idées et apprennent à développer leurs entreprises.

www.dscoop.com

Germe association loi 1901, créée en 1998, est un organisme de formation en management fonctionnant en réseau à travers 150 groupes répartis sur tout le territoire.

C'est plus de 2 000 managers, 130 animateurs et 250 intervenants qui partagent une dynamique d'apprentissage au service du progrès humain et de la performance économique.

www.germe.com

germe®

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intégré dans les valeurs de l'entreprise

LES VALEURS DE L'ENTREPRISE

La performance

C'est l'exigence dans la qualité de notre production et le savoir-faire des collaborateurs pour bien répondre aux attentes de nos clients et de nos fournisseurs. La performance, c'est aussi la capacité d'assurer la pérennité de l'entreprise.

L'esprit de service

Cela se traduit par notre capacité à être à l'écoute de nos clients et des évolutions de leurs besoins.

Notre réponse se situe alors dans un esprit de conseil et d'innovation. La recherche permanente de nouvelles solutions ou de nouvelles offres fait partie de l'ADN d'Icônes.

Cela correspond aussi à la façon dont les femmes et les hommes d'Icônes vivent leur métier : l'aide mutuelle, la polyvalence…

La bienveillance

Il se traduit par :

- Une proximité relationnelle forte avec nos clients,
- Un management de l'entreprise basé sur le respect et l'épanouissement des hommes et des femmes,
- Une volonté affichée sur la parité,
- Une sensibilisation particulière au handicap.

LEAN MANAGEMENT

Icônes travaille avec la méthode du « lean management ». Il s'agit de mettre à contribution tous les acteurs pour éliminer les gaspillages qui réduisent l'efficacité et la performance de l'entreprise. Le lean s'appuie sur l'amélioration continue avec une forte implication de l'ensemble des personnels (production et hors production).

L'ADHÉSION AU PACTE MONDIAL

Le développement durable n'est qu'un argument marketing s'il n'est pas partagé par l'ensemble des salariés de l'entreprise et vécu au quotidien. Icônes fait office de précurseur à la fois dans l'adoption de solutions écologiques tout à fait innovantes mais aussi en matière sociale. C'est ainsi qu'Icônes adhère aujourd'hui au Pacte Mondial via le groupement Impriclub.

THE GLOBAL COMPACT

Network France
WE SUPPORT

Lancé en juillet 2000, le Pacte Mondial des Nations Unies est une initiative de l'ancien Secrétaire Général, destinée à rassembler les entreprises, les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels regroupés en quatre grands domaines :

- Droits de l'homme
- Conditions de travail
- Environnement
- Lutte contre la corruption

LA POLITIQUE DE MÉCÉNAT D'ICÔNES

Icônes soutient depuis plusieurs années un certain nombre de structures en vue de leur plus grand rayonnement. Au travers de ce mécénat, nous voulons afficher à la fois notre implication dans le territoire ainsi que notre proximité avec les domaines culturels et sportifs dont nous partageons les valeurs.

CEP Lorient BASKETBALL

Le CEP Lorient basket-ball est un club français de basket-ball évoluant en Nationale 2. Il fédère deux équipes, une masculine et l'autre féminine.

www.cepbasket56.com

ASAL Basket ball

L'association sportive de l'arsenal de Lorient (ASAL) a été créée le 24 avril 1937. Le basket fait partie des premières activités proposées au même titre que la culture physique, le foot-ball et la boxe.

www.asal.fr

Club K

Le Club K est le réseau des acteurs économiques et institutionnels du Festival Interceltique de Lorient. C'est un réseau de décideurs, de créateurs et de « remueurs d'idées ».

www.festival-interceltique.bzh

SNSM

Les Sauveteurs en Mer, c'est un engagement fort et gratuit au service de la sauvegarde des vies humaines en mer et sur le littoral. Depuis plus d'un siècle, ils interviennent bénévolement et gratuitement pour que la mer reste un formidable espace de liberté.

www.snsm.org

GVHTT

La Garde du Voeu Hennebont Tennis de Table a été créée en 1969 et compte 190 licenciés. Le club a participé à la Coupe d'Europe Nancy Evans et plusieurs fois, à la Ligue des Champions.

www.gvhtt.com

LA POLITIQUE DE MÉCÉNAT D'ICÔNES

Depuis le 25 mai 2018, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données personnelles est entré en vigueur. Le RGPD est la nouvelle règlementation en matière de protection des données et remplace les anciens textes sur le sujet (La Directive 95/46CE et la Loi vie privée du 08 décembre 1992). Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union Européenne. Dans le cadre de nos travaux d'impressions, nous sommes amenés à collecter et à traiter des données à caractère personnel et/ou professionnel que vous mettez à notre disposition. Nous veillons à ne collecter que des données strictement nécessaires eu égard aux missions qui nous sont confiées. Les données collectées sont conservées pour une durée limitée.

Vos droits

Nous vous rappelons que, conformément au Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez de certains droits que vous pouvez exercer à tout moment, notamment le droit d'accéder à vos données, de les rectifier et de s'opposer à leur utilisation.

Ces droits s'exercent auprès du référent de la protection des données, qui prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et confidentialité des données collectées.

ICONES SAS
A l'attention de Laurent Mintec (Référent RGPD)
735 rue Jacques Ange Gabriel
56850 CAUDAN

Par ailleurs, vous trouverez, ci-après, une note ayant pour but de vous donner des informations générales sur la manière dont notre société Icônes SAS s'est préparée au RGPD.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions sur le sujet.

NOTRE PLAN D'ACTION EN 6 ÉTAPES

1 **Désigner**
Un pilote

2 **Cartographier**
Vos traitements de données personnelles

3 **Prioriser**
Les actions

4 **Gérer**
Les risques

5 **Organiser**
Les processus internes

6 **Documenter**
La conformité

NOS OBLIGATIONS DANS LE CADRE DU RGPD

Elles sont reprises sur le site du de la CNIL – Commission Nationale et d'Informatique et des Libertés, notamment via les liens ci-dessous :

https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd

https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on

Obligation générale de sécurité et de confidentialité

Le responsable du traitement des données doit mettre en œuvre les mesures de sécurité des locaux et des systèmes d'information pour empêcher que les fichiers soient déformés, endommagés ou que des tiers non autorisés y aient accès. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires au respect de la protection des données personnelles dès la conception du produit ou du service. Ainsi, il est tenu de limiter la quantité de données traitée dès le départ (principe dit de « minimisation ») et doit démontrer cette conformité à tout moment.

L'accès aux données est réservé uniquement aux personnes désignées ou à des tiers qui détiennent une autorisation spéciale et ponctuelle (service des impôts par exemple). Le responsable des données doit fixer une durée raisonnable de conservation des informations personnelles.

Les obligations déclaratives sont toutes supprimées, sauf exceptions prévues par le droit national (certains traitements dans le secteur de la santé, ou de la sécurité publique mis en œuvre pour le compte de l'État).

Obligation d'information

L'entreprise qui détient des données personnelles doit informer la personne concernée de :

- l'identité du responsable du fichier,
- la finalité du traitement des données,
- le caractère obligatoire ou facultatif des réponses,
- les droits d'accès, de rectification, d'interrogation et d'opposition,
- les transmissions des données.

L'objectif de la collecte d'informations doit être précis et les données en accord avec cette finalité.

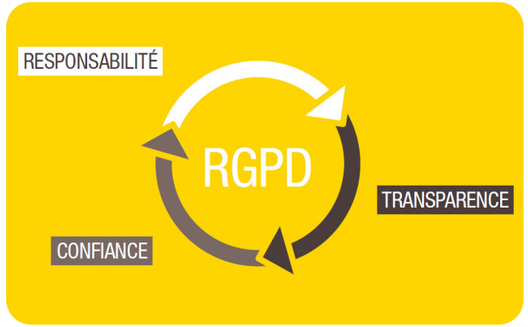

Délégué à la protection des données

Le responsable de traitement et le sous-traitant doivent désigner un délégué à la protection des données :

- si leur activité fait partie du secteur public,
- si leur activité principale amène un suivi régulier et systématique de personnes à grande échelle,
- si leur activité principale amène le traitement à grande échelle de données sensibles ou relatives à des condamnations pénales et infractions.

Le délégué est chargé :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement (ou le sous-traitant) et ses employés,
- de contrôler le respect du règlement européen et du droit français en matière de protection des données,
- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact et d'en vérifier l'exécution,
- de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être son contact.

Le délégué à la protection des données doit avoir les qualités et compétences suivantes :

- communiquer efficacement et exercer ses fonctions en toute indépendance (ne pas avoir de de conflit d'intérêts avec ses autres missions),
- une expertise en matière de législations et pratiques (protection des données), acquise notamment par une formation continue,
- une bonne connaissance du secteur d'activité et de l'organisation de l'organisme (opérations de traitement, systèmes d'information et besoins de l'organisme en matière de protection et de sécurité des données),
- une position efficace en interne pour faire un rapport au niveau le plus élevé de l'organisme,
- animer un réseau de relais au sein des filiales d'un groupe par exemple et/ou une équipe d'experts en interne (expert informatique, juriste, expert en communication, traducteur par exemple).

Le délégué peut être une personne issue du domaine technique, juridique ou autre.

Autres obligations

Tous les organismes (publics comme privés) qui traitent des données personnelles ont l'obligation de tenir un registre de l'ensemble des traitements.

Toutefois les entreprises de moins de 250 salariés doivent seulement s'inscrire au registre :

- les traitements non occasionnels,
- les traitements susceptibles de comporter un risque pour les droits et libertés des personnes,
- les traitements qui portent sur des données sensibles.

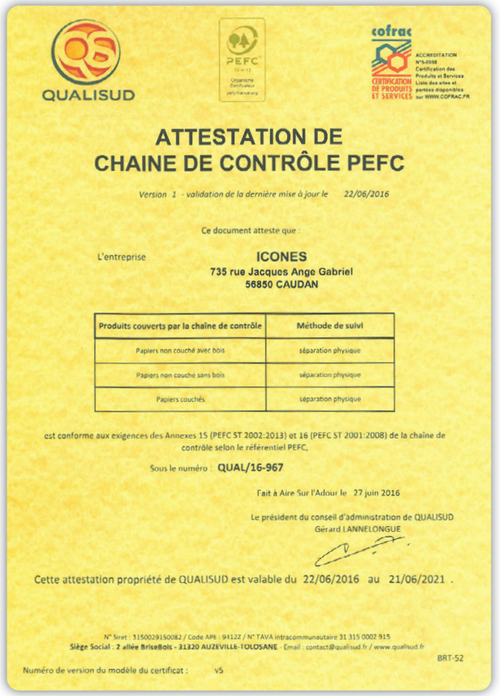

QUALISUD

ATTESTATION DE
CHAINE DE CONTRÔLE PEFC

Version 1 - validation de la dernière mise à jour le 22/06/2016

Ce document atteste que :

L'entreprise **ICONES**
735 rue Jacques Ange Gabriel
56850 CAUDAN

Produits couverts par la chaine de contrôle	Méthode de suivi
Papiers non couché avec bois	séparation physique
Papiers non couché sans bois	séparation physique
Papiers couchés	séparation physique

est conforme aux exigences des Annexes 15 (PEFC ST 2002:2013) et 16 (PEFC ST 2001:2008) de la chaine de contrôle selon le référentiel PEFC.

Sous le numéro : **QUAL/16-967**

Fait à Aire Sur l'Adour le 27 juin 2016

Le président du conseil d'administration de QUALISUD
Gérard LANNELONGUE

Cette attestation propriété de QUALISUD est valable du 22/06/2016 au 21/06/2021 .

N° Siret : 315002915 00082 / Code APE : 9412Z / N° TAVA intracommunautaire 31 315 002 915
Siège Social : 2 allée BrisaBois - 31820 AUZEVILLE-TOLOSANE - Email : contact@qualisud.fr / www.qualisud.fr

BRT-52

Numéro de version du modèle du certificat : v5

Le certificat
Imprim'Vert

IMPRIM'VERT 2019

Votre imprimeur agit pour l'environnement

L'entreprise *ICÔNES*
exerçant les activités *Offset feuille et numérique.*
a été évaluée et jugée conforme aux exigences
de la marque
IMPRIM'VERT®
pour son site de *CAUDAN (56)*

Elle s'engage à réduire les impacts environnementaux
dus à son activité
Ce diplôme validé par l'ensemble des partenaires
de l'opération est valable pour l'année **2019**

La Présidente

Autorisation d'Usage
de la marque PEFC™

icônes

CAUDAN
735 rue Jacques-Ange Gabriel • 56850 CAUDAN
02 97 87 14 50 • 56@icones.fr

NANTES
36 rue Voltaire • 44000 NANTES
02 40 20 56 56 • 44@icones.fr

facebook.com/
IconesLorient

instagram.com/
iconesprint

pinterest.fr/
iconesprint

youtube.com/
IconesImprimerieLorient

linkedin.com/company/
icônes-print-&-fab

Icônes - SAS au capital de 200 160 € - SIRET 347 756 546 00086 RCS Lorient - N° TVA FR21 347 756 546 - Code NAF 1812 Z

Imprimé sur Splendorgel 270 g et 115 g - Icônes Caudan - Mars 2023